

Le Parlement doit donc décider si la constitution en société de ce groupe, l'*Evangelistic Tabernacle*, servira l'intérêt commun; je dirai que nous ne sommes pas compétents en la matière. Notre ignorance est certes secourue, puisque à l'article 1, après l'énumération d'un certain nombre de personnes, on lit:

...ainsi que toutes les autres personnes...

C'est satisfaisant.

...et congrégations qui peuvent devenir membres de l'organisme religieux...

On ne dit pas quel est l'organisme religieux auquel ces autres personnes ou congrégations peuvent adhérer et on explique très vaguement la composition de la congrégation. M. Smith, lors des délibérations, y a fait allusion brièvement lorsqu'il a demandé:

[Traduction]

Cette organisation se compose-t-elle d'une seule congrégation?

• (6.50 p.m.)

M. Belfoi a répondu:

L'organisme actuel comprend une congrégation d'environ 120 personnes à Winnipeg. Il y a quatre autres groupes: un à Saskatoon, un à Vancouver, un à Okanagan-Valley et un à Kenora (Ont.).

M. Smith a alors demandé:

Les autres groupes sont-ils constitués en société?

Ce à quoi M. Belfoi a répondu:

Non, les autres groupes ne le sont pas, mais ils feront tous partie de cette société, une fois qu'elle sera fondée, bien entendu.

M. Belfoi ne doute pas que les autres groupes deviendront automatiquement une partie intégrante de la corporation qu'on nous demande de constituer maintenant. S'il nous faut, chaque fois qu'un bill nous est présenté et surtout à l'occasion du bill à l'étude, déterminer si la constitution en corporation du groupe servira ou non l'intérêt du public, nous devons demander aux comités d'examiner tous les groupes, et dans le cas en question toutes les autres congrégations en puissance, surtout celles dont on parle dans la réponse que j'ai lue tantôt. Du moment que nous nous mettons dans la position ridicule d'avoir à examiner toute sorte de personnes et de congrégations inconnues, nous pouvons tout aussi bien demander au premier ministre de créer une autre commission royale d'enquête, parce que telle sera l'ampleur de l'affaire.

[M. Howard.]

M. Nasserden: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le ridicule de cette question tient uniquement à la façon dont le député la traite. Tout le monde connaît la définition du mot congrégation et le sens dans lequel il est employé dans ce cas. Nous voyons actuellement des manœuvres en vue de suspendre les travaux de la Chambre. Il se trouve que c'est l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, mais cela montre ce que le député de Skeena et le député de Timiskaming ont fait si souvent au cours des quelques dernières années. Je pense qu'ils devraient bien réfléchir lorsqu'il s'agit de ce genre de question. Ils auront d'autres occasions d'exposer leurs vues sur la procédure de la Chambre, au lieu de gaspiller notre temps maintenant.

M. Howard: Monsieur le président, il est vraiment dommage qu'il soit impossible de s'occuper d'une question importante, comme le bill dont nous sommes saisis actuellement, de façon raisonnable et sans être obligé d'écouter les remarques stupides de personnes telles que le député de Rosthern.

Si j'y pensais à deux fois, ce serait cinq fois autant que le député de Rosthern, car s'il ne pensait qu'à moitié à ma proposition, il en apprécierait la valeur et ne m'aurait pas administré sa petite semonce de tout à l'heure.

M. Nasserden: De l'obstruction, c'est tout ce que vous faites.

M. Howard: De l'obstruction, dit le député. Ces quatre ou cinq derniers jours, il a sûrement fini son apprentissage en ce domaine. Je ne cherche qu'à servir l'intérêt public de mon mieux et à examiner les possibilités...

Une voix: De l'hypocrisie.

M. Howard: De l'hypocrisie encore. Les députés conservateurs, à ma droite, sont passés maîtres là-dedans. Je n'ai jamais douté que le bill serait adopté avant 7 heures. Tout ce que je veux, c'est présenter au comité des propositions qui me semblent raisonnables. Je ne révélerai ni les noms ni les circonscriptions des membres du même parti que mon honorable ami de Rosthern qui m'ont confié que j'avais raison et qu'il faudrait trouver moyen de s'y prendre autrement.

C'est tout ce que je tente de faire—d'examiner le bill de ce point de vue, et si le député de Rosthern n'est pas content, il n'a qu'à aller souper. Peut-être prêtera-t-il l'oreille à mes arguments. Lorsqu'une société